



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2026**

Membres en exercice : 43
Présents : 38
Votants : 38
Date convocation : 26 mars 2026
Date d'affichage : 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 18h30, s'est réuni à la salle Eugène Coudre à Chaumontel,
en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN

Étaient présents : (38) Éric THERRY, Sylvie PESLERBE, Michel BRAULT, Richard GRIGNASCHI, Christiane AKNOUCHE, Célia DELAHAYE, Delphine DRAPEAU, Jean-Claude TURBAN, Sylvain SARAGOSA, Isabelle SUEUR, Jacques GAUBOUR, Virginie VIEVILLE, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPEFELD, Nathalie CORBIER, Simon SCHEMBRI, Martine GILLES-DURET, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Josette FRAMERY, Pascal BOSRET, Nathalie BENYAHIA, Sylvain BRINDEJONC, Véronique MAGNIER, Hugues BRISSAUD, Franck BREIT, Valérie LECOMTE, Laurent DABOVAL, Laurence BERNHARDT, Patrice ROBIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés avant donné pouvoir (2) : Muriel LE JAN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD, Romain RENAUD donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA.

Absents : (3) Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Jacques FÉRON.

Secrétaire de séance : Nathalie BENYAHIA

N°2026/43	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CNAS (COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE)
-----------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France est adhérente au CNAS (Comité National d'Action Sociale) dans le cadre de l'action sociale mise en œuvre pour son personnel,

Considérant qu'à la suite du renouvellement des élus communautaires, il convient de désigner les membres délégués pour représenter la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France au sein du CNAS, à savoir **1 élu et 1 agent**,

Considérant que la désignation des délégués représentant la communauté de communes Carnelle Pays-de-France est faite au scrutin secret sauf si le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas y recourir.

Après appel à candidature, les délégués suivants sont proposés :

Mme Christiane AKNOUCHE en tant que déléguée élue ;

M. Christophe ARMAGNAGUE en tant qu'agent.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à scrutin secret, à la majorité des membres présents et représentés, par 35 voix pour, 2 contre, 1 blanc et 2 abstentions :

DÉSIGNE Mme Christiane AKNOUCHE en tant que déléguée élue et M. Christophe ARMAGNAGUE en tant qu'agent pour représenter la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin